

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 13 JANVIER 2023

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 9 janvier 2023

Date de publication : 19 janvier 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 13 janvier à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU, Sophie DUMONTEL Marie-France AULAS, Virginie THIVENT.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Benoît MEILHAC.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2023/1301/003 – Attribution des marchés publics (lots n° 4 et n°6) de travaux relatifs à la rénovation thermique de la salle polyvalente.

Le Maire rappelle qu'en application de la délibération n° 2021/2701/005 du 27 janvier 2021, le conseil municipal a donné son accord pour le lancement du projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente, puis il a validé l'avant-projet définitif en séance par délibération n° 2022/2101/006 du 21 janvier 2022.

Il laisse ensuite la parole à M. Willy BONFY qui présente le rapport d'analyse des offres et rappelle les différentes étapes.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 19 décembre 2022 sur la plateforme klekoon pour les lots :

LOTS	INTITULES	NB D'OFFRES
4	SERRURERIE	2
6	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	3

M. Willy BONFY donne lecture des offres des candidats, et, en application des critères de choix des offres (valeur technique pour 40%, prix pour 60%), il propose à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes, qui ont satisfait aux critères de la consultation :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
4	METALLERIE TETE SAS	12 584.95 €	15 101.94 €
6	ISORHONE	82 037.20 €	98 444.64 €
TOTAL		94 622.15 €	113 546.58 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à retenir les entreprises citées ci-dessus pour chacun des lots ;
- à signer et à notifier les marchés avec les entreprises retenues ainsi que les ordres de service et tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- à signer les demandes de subventions, les pièces du dossier et de solliciter toutes subventions auprès des partenaires publics, au taux maximum mobilisable ;
- rappelle que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2023 à l'article 21318 opération 127.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 16 janvier 2023,
Le Maire, Robert LUQUET

